

Consell communal Aigle



Aigle, le 28.11.2022

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2022-15 relatif à**

Préavis municipal n°2022-15 du 31 octobre 2022 relatif à la réfection de la chaussée, mise en séparatif des eaux claires et assainissement des réseaux d'eau usée et d'eau potable de la rue Samuel Cornut

Commission composée de :

Président : Raphaël HONKOU (PSA)
Membres : Anick BADAN (UDC)
Johanna BECK (VERT)
Gwendoline BORBOEN (ALT)
Jean-François CROSET (EA)
Jean-Michel MUTZENBERG (PLR)
Marc TAVERNEY (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis Municipal N° 2022-15 du lundi 31 octobre 2022 susmentionné s'est réunie une fois, le 21 novembre 2022 à 19 h 30 à la salle 25 au 3ème étage du Collège de la Grande, en présence de M. le Municipal Jean-Luc Duroux.

Nous remercions Monsieur le Municipal pour sa disponibilité ainsi que pour les informations fournies lors de notre séance et ses réponses à nos questions.

Préambule

Rappelons ici que depuis plusieurs années, la commune a entrepris la réfection et l'amélioration de la chaussée ainsi que des ses collecteurs sur différents tronçons dégradés et vétustes. Le tronçon de route entre les murs de la Rue Samuel Cornut était identifié comme étant à réfectionner par notre PDDE (Plan Directeur de la Distribution d'Eau).

Hormis le réseau d'éclairage public et les luminaires qui ont été mis à jour avec des travaux de remplacement des têtes lumineuses par la technologie LED en 2015, tout ce tronçon routier n'a fait l'objet d'aucun aménagement pendant plusieurs années.

Les investissements nécessaires à l'exécution de la totalité de ces travaux de réfection de la Rue Samuel Cornut tels que va nous le présenter le Municipal Jean-Luc Duroux dans les prochains paragraphes dans notre discussion, ont été pris en compte et figurent déjà dans le plan d'investissements de la législature 2021-2026.

Discussion

Pour que nous puissions situer dans le quartier l'emplacement de la Rue Samuel Cornut, l'emprise du projet ainsi que les différents parcelles impactées, M. le Municipal Jean-Luc Duroux explique ces travaux avec un plan de situation détaillé.

Il précise que la mise en séparatif des tronçons non réalisés actuellement est une priorité lors de tout travaux d'assainissement. Car elle permet premièrement de rendre les eaux dit de surface au terrain par infiltration afin d'éviter de surcharger le réseau d'eau usées qui va à la STEP et de diminuer ainsi le coût de fonctionnement de cette dernière. Aussi, le dimensionnement des collecteurs d'eaux usées pourra-t-il être réduit.

Pour cela, le plan montre :

- Un nouveau réseau d'eau claire en tuyau PPHM de diamètre 200 millimètre qui va être réalisé avec d'une part la création d'un premier puit d'infiltration à l'angle de la parcelle privée N° 667 qui va recevoir les eaux de surface au niveau du carrefour Samuel Cornut et Avenue Veillon. Et d'autre part, la création d'un deuxième tronçon qui reprendra les eaux de surface de la partie Ouest de la Rue Samuel Cornut afin de les infiltrer dans un second puit perdu qui se trouvera dans la zone herbeuse de la parcelle N° 673 (propriété de la société viticole d'Aigle).

-La création d'un nouveau collecteur d'eaux usées en tuyau PPHM de diamètre 200 millimètre (lequel va remplacer les anciens collecteurs en béton complètement dégradés).

-La création d'un nouveau réseau d'eau potable en tuyau PE de diamètre 141 millimètre avec changement de vannes et raccordement des privés jusqu'en limite de propriété.

- La réfection totale de la structure routière avec mise en place d'une couche d'enrobé de base de type ACT 22 S de 8 cm d'épaisseur et d'une couche de finition de type AC 11 S, de 4 cm d'épaisseur.

Le projet prévoit la suppression de deux places de parcs en face de la parcelle (...) afin de créer une zone végétalisée avec mise place d'un banc public.

Les différents services industriels ont été informés. Seuls Swisscom et la société d'exploitation de gaz nous ont fait part de leur souhait de réaliser des travaux sur leurs réseaux et prendront en charge les coûts liés à ces travaux.

En somme, la réfection de ce tronçon, de son réseau d'assainissement et d'adduction d'eau potable, nous permet d'économiser en travaux d'intervention pour raison de fuites et de léguer à la génération future un patrimoine sain.

Coûts des mesures :

1. Travaux de génie civil	
1.1 Chaussée	CHF 105'000.-
1.2 Eaux usées et eaux claires	CHF 162'000.-
1.3 Eau potable	CHF 60'000.-
2. Travaux d'appareillage de la conduite d'eau	CHF 47'000.-
3. Honoraires ingénieurs	CHF 25'000.-
4. Signalisation et marquage	CHF 2'000.-
5. Mobilier et aménagement urbain divers	CHF 15'000.-
6. Divers et imprévus	CHF 20'000.-
7. Frais pour indemnités et impressions	CHF 1'000.-
Total TTC	CHF 437'000.-

Comme il s'agit ici de travaux d'adaptation et de rénovation, une enquête publique n'est pas requise (art.3 al. 2 du

règlement d'application de la loi sur les routes) et le montant des travaux nous permet d'appliquer la procédure sur invitation. Cette procédure pourra être amorcée dès que le Conseil Communal aura accepté ce préavis. Ainsi les travaux pourraient débuter courant de l'hiver 2023 pour une durée de 4 mois et la pose du tapis bitumineux se fera en automne 2023.

Questions et réponses

- Les propriétaires sont-ils informés de ces travaux ?

Réponse du Municipal : oui. et les coûts des travaux de raccordement engendrés seront à leur charge .

- La situation mondiale actuelle aura-t-elle des incidents financiers sur ce projet concernant la hausse des prix ?

Réponse du Municipal : Non

- L'éclairage public sur ce tronçon répond t-il aux normes actuelles ?

Réponse du Municipal : oui, le système d'éclairage a déjà été changé en 2015. Seul le système de gestion d'automatisation sera mis à jour lors des travaux et son coût sera pris en compte dans les 20'000 CHF de divers et imprévus.

Voeux

La commission souhaite que les enrobés bitumineux respectent les normes écologiques : qu'ils dégagent moins de CO2 à la fabrication, et que le tapis soit en revêtement phono absorbant.

Conclusion

En conclusion, la commission à l'unanimité à l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis no 2022-15 du 31 octobre 2022
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 437'000.- TTC pour l'assainissement du réseau de l'eau potable et d'eaux usées, ainsi que la mise en séparatif des eaux claires par infiltration, de la réfection de la chaussée de la Rue Samuel Cornut.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 437'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions.
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir: la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve " service des eaux" pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. D'adopter le projet des travaux tel que présenté.

Votation : non spécifié

Pour la commission

Le rapporteur

Raphaël HONKOU (PSA)